

Délibération 2019-03-COFVU P

Séance du 05 mars 2019

Extrait du recueil des actes de la
Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire

Répartition de la Contribution Volontaire Vie de l'Étudiant et de Campus (CVEC)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière, salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant, le mardi 05 mars 2019, sur la convocation du Président de l'Université, Monsieur Abdelhakim ARTIBA, et sous la présidence de Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L712-6-1, L613-1 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants (ORE) ;

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation ;

Vu la délibération 2018-08-COFVU P du 13 décembre 2018 concernant la création d'une Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Madame Dorothee CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la Vie Etudiante, qui présente aux membres la répartition de la Contribution Volontaire Vie de l'Étudiant et de Campus (CVEC) comme suit :

FSDIE: **120 000€** (sous réserve du respect du taux plancher)

Centre de santé: dépenses plafonnées jusqu'à **80 000€**

Sport: dépenses plafonnées jusqu'à **40 000€**

Culture: dépenses plafonnées jusqu'à **80 000€**

Projets transversaux: le delta non alloué sera **attribué sur présentation de projets.**

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte à l'unanimité des voix la répartition de la Contribution Volontaire Vie de l'Étudiant et de Campus (CVEC).

Valenciennes, le 06 mars 2019

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

